Louis Magiorani

Les grands domaines du XIIIe siècle, dans Boulogne et Chambord.

Après les tumulus et les ferriers, ce qui accroche immédiatement le regard est le découpage[1] des territoires forestiers.

Dès la fin de campagne 98/99, j'ai eu cette préoccupation : trouver la signification de ces hauts talus, doublés de fossés, qu'on rencontre en bien des endroits de Boulogne, et qu'on peut voir aussi dans Chambord.

Un agent forestier, interrogé, parla d'anciennes limites de séries. Les séries sont des zones forestières où la croissance d'arbres d'une même espèce va s'effectuer sur des durées différentes : richesse des sols, ensoleillement, etc. pouvant générer des différences de 20 à 40 ans dans la croissance de la plantule à l'arbre adulte.

Si certains talus avaient pu avoir cette utilité, l'explication ne me semblait pas pouvoir être généralisée. Trop nombreux, trop proches. L'origine de leur présence ne pouvait être décelée que par des plans. L'O.N.F. n'en possédant pas, il restait à les dresser.

La cartographie fait apparaître des terres encloses, des parcelles ; et les talus/fossés qui les limitent sont les parcellaires. Sur les plans que j'ai dressés, le fossé définit « en principe » l'extérieur de la parcelle, et le talus l'intérieur. Certaines sections de ces parcellaires (les plus élevées) sont inscrites sur la carte I.G.N. au 1/25000 (avec des erreurs parfois).

Sur le terrain, certains segments sont très lisibles, particulièrement lorsque le fossé a été repris en assainissement, et même si des déblais de recreusement récent sont présents des deux côtés du fossé, il est toujours possible de faire la différence entre le talus-fossé d'un parcellaire et les véritables fossés d'assainissement.

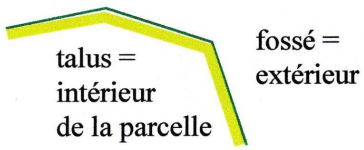

Fig. 1 : Pour comprendre les cartes.

D'autres sections, par contre, sont proches de la disparition, et il se peut que certaines aient échappé à ma vigilance. Les débardages de grumes traînées en paquets produisent un nivellement qui rendra, d'ici quelques dizaines d'années, la lecture au sol de ces limites de plus en plus délicate.

Les parcelles[2] ainsi révélées ont les formes les plus diverses. Des côtés peuvent être droits, courbes, ou complètement sinueux. Le plus souvent, les parcelles ont quatre côtés : trois côtés ont leur talus intérieur ; fréquemment, le quatrième côté est un côté d'une autre parcelle, et, dans ce cas, le talus apparaît extérieur. Deux fois seulement (en parcelles 63, 64 , et en parcelle 212) deux talus opposés enserrent un même fossé.

On peut observer parfois, sur un même segment, un changement de côté du talus par rapport au fossé, ceci

- lors de la rencontre d'un autre parcellaire,

- ou encore lors du franchissement d'une allée actuelle, ce qui laisse envisager que celle-ci puisse suivre un tracé ancien.

---

[1] Voir : « *Accueil/Bilan générique/domaines* », sur ce site.

[2] Le mot présente une ambiguïté irritante qui pourrait être levée par une terminologie différenciée : il désigne, à la fois, la parcelle close d'un parcellaire, ET, la parcelle O.N.F. Comme cette dernière est toujours suivie d'un numéro, je n'ai pas cherché un synonyme qu'il aurait encore fallu définir.

Les territoires qu'ils délimitent ont été, à part les clos du prieuré de Boulogne et de Montfrault, nommés arbitrairement du nom du lieu-dit leur étant le plus proche.

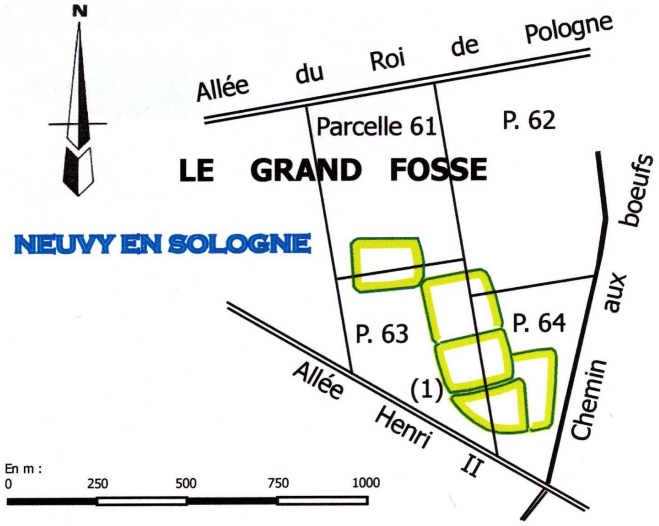

Fig. 2 : Le domaine du Grand Fossé (Boulogne).
En (1), un cas rare : deux talus enserrent un même fossé.

Le Grand Fossé.

J'ai réalisé mes premiers relevés dans les parcelles 61 et 63/64.

Apparaissent cinq parcelles en connexion : trois rectangulaires et deux sub-trapézoïdales, le tout couvrant environ 14 hectares Les fossés sont extérieurs. La parcelle la plus au sud est séparée de la précédente par un double talus enserrant un fossé commun. Certains de ces fossés participent à l'assainissement, mais il s'agit d'un parasitage. La reprise en assainissement est aisément visible, formant un fossé dans le fossé, souvent à distance du talus.

Le milieu du côté sud du rectangle le plus au nord connaît sur son extérieur une excavation assez étroite, encore profonde d'1,50 m qui pourrait être le reste d'un puits.

Un autre talus[3], celui-ci sans fossé et large de 8 à 10 m descend du nord vers ce parcellaire et le touche à l'angle des parcelles 61/62/63. Il disparaît à son contact, alors qu'on pouvait le suivre jusque là (plus ou moins apparent) sur presque 200 m. Tout ceci milite en faveur d'un établissement agricole, postérieur à la période gallo-romaine, à l'intérieur duquel les labours ont arasé tout micro- relief.

Des tracés énigmatiques.

a - Au nord de l'allée de la Biche (fig. 3), se développe un autre ensemble, moins interprétable, puisque, du fait de la position des fossés par rapport aux talus, ceux-ci semblent plutôt exclure qu'entourer. Les limites est, actuelles, de la forêt (encore un parcellaire) doivent peut-être lui être annexées. Un talus s'approche à moins de 50 m de l'ensemble Monfrault/nord.

Parmi ces tracés, un bloc trapézoïdal, nommé « Vente aux Biches », présente un aspect normal, bien que relié à une configuration moins logique. Il contient un petit tertre dans la parcelle 44 et inclut (ou exclut, du fait de la position des fossés) le tumulus de la parcelle 33.

b - Entre Maucras et la route de Thoury (fig. 3), d'autres talus/fossés, commençant nulle part, s'achevant nulle part, certains repris en assainissement, errent, s'éloignent, s'approchent, sans but apparent, avant de traverser en une branche commune la route de Dhuizon à Thoury.

[3] Il s'agit du bombement d'un ancien chemin.

Montfrault

Plusieurs talus/fossés traversent l'allée du Roi de Pologne, l'allée de Montfrault, l'allée de la Biche, l'allée de Crouy (fig. 4).

Le relevé fait apparaître un vaste domaine dont les parcelles s'ordonnent autour d'une bande centrale. Les bords de celle-ci sont réutilisés pour limiter les parcelles latérales. Cette réutilisation m'apparaît moins comme le signe de la constitution d'un domaine par annexions successives de parcelles voisines, que comme (à défaut de construire un double talus) la conséquence de l'utilisation d'une marque asymétrique (talus + fossé).

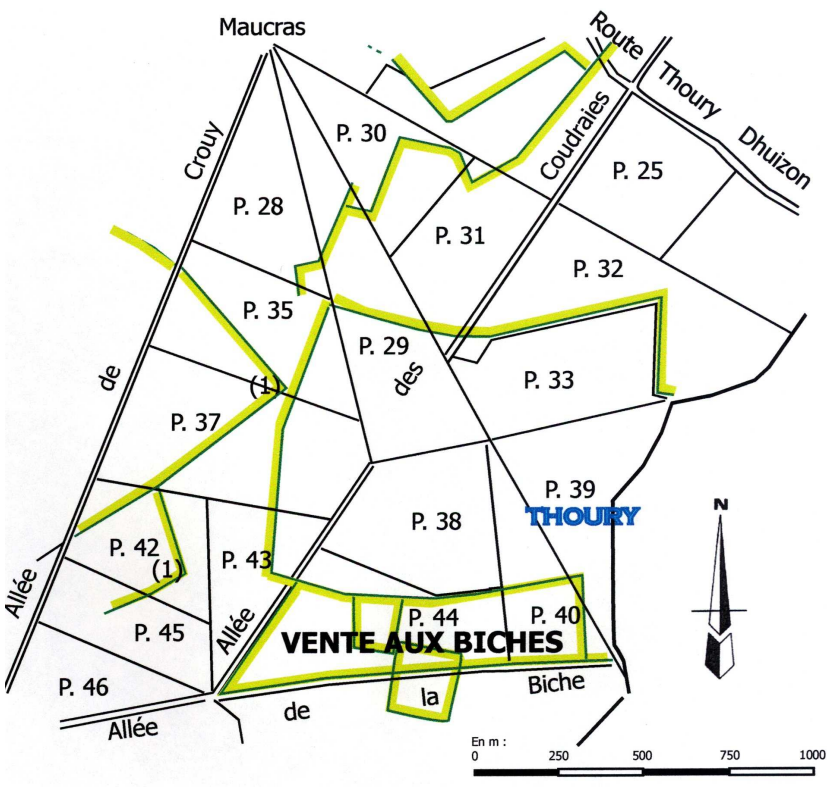

Fig. 3 **:** Quelques tracés peu compréhensibles à l'est du massif (Boulogne).

Pour la plupart, ils semblent exclure plutôt qu'entourer, ou donnent une impression d'inachevé.

En (1), les limites est du domaine de Montfrault.

Ce domaine se compose de trois ensembles.

L'ensemble sud est celui où ce phénomène de fausse agrégation est le plus lisible : dix parcelles entre, au nord, l'étang de Montpercher, au sud, La fontaine de Montbénard. Il s'appuie à l'est sur l'extrémité nord-ouest des Grands Fossés de Montbénard, point où se joignent trois talus/fossés limitant deux parcelles.

L'ensemble central, depuis l'allée de Montfrault, décrit une vaste boucle à travers les parcelles 78, 79, 84, 83, 82, 80, 77, passe le mur de Chambord, et à 500 m environ du mur s'oriente vers l'Est pour enclore l'étang de la Fontaine ainsi que l'emplacement du château de Montfrault. Il se sépare en deux branches, dont **l'une** franchit à nouveau le mur ici orienté nord/sud.

Toujours depuis l'allée de Montfrault, la limite est de cet ensemble suit en contrebas la digue de l'étang de Montpercher, traverse l'allée de la Biche puis celle de Crouy, s'oriente vers l'ouest en direction du mur pour rejoindre le tracé chambourdin

Des talus internes morcèlent ce territoire d'environ cent trente hectares. L'état de la végétation (ronces et buissons) ne permet pas de les cartographier.

Pour les mêmes raisons, je ne peux pas être très affirmatif sur le contenu archéologique. Seul l'emplacement du château de Montfrault est incontestable.

A ce bloc, à l'endroit où le talus franchit la limite des parcelles 82/83, s'accroche un long parcellaire quasi rectiligne qui se dirige, au cap 250° environ, vers le carrefour de

Wagram. A sept cents mètres du carrefour, il s'oriente au sud, puis en traversant l'allée du Roi de Pologne, met le cap au sud-est. Il se perd au centre de la parcelle 98.

On peut supposer qu'il rejoignait le GR31, ou encore le très ancien chemin qui constitue la limite 85/86 par lequel il pourrait atteindre cette autre branche courant vers l'est le long de l'allée du Roi de Pologne.

<u>L'ensemble nord</u>. L'autre branche suit le mur, intérieurement à Chambord, à faible

Fig. 4 : Le domaine de Montfrault (Boulogne et Chambord)

(2) Le domaine de la Grande Brèche (Boulogne).
(3) Le Marchais Bourbeux (Chambord).
(4) Tracé incomplet se perdant progressivement dans la parcelle 88 (Boulogne).

Montfrault a été racheté en 1233 par le comte de Blois. Le contournement, par le parcellaire, de l'étang de Montpercher permet de situer la fondation de celui-ci avant 1233.

distance, vers le nord et sur 1200 m environ, le traverse, s'oriente au sud-est et enfin au sud-ouest décrivant ainsi un vaste triangle pratiquement équilatéral que vient flanquer au sud un rectangle de 600m sur 200m environ. L'angle nord-ouest de ce rectangle se trouve dans Chambord, avec encore deux franchissements du mur. Aucun morcellement interne ne se

signale sur cette partie de près de 70 hectares. Il est complété, intra-muros, par une autre parcelle découverte en l'année 2003.

La totalité du domaine est géographiquement centrée sur le site du château de Montfrault. Les parcellaires ignorent le mur de Chambord qu'ils franchissent en 4 endroits, mais respectent l'étang de Montpercher qu'ils bordent en passant à l'ouest. La simple cartographie de ces parcellaires permet donc cette datation relative : ils sont postérieurs à l'établissement de l'étang et antérieurs à la construction du mur (à partir de 1542).

Enfin, dans le rectangle flanquant au sud l'ensemble nord, entre le mur de Chambord et l'allée de Crouy, le talus/fossé franchit sans perdre sa lisibilité les trous et les bosses d'une zone de déblais et d'excavations. Ces dernières sont donc antérieures à la construction du parcellaire.

La Grande Brêche.

Au nord de l'extension du bloc central de Montfrault, un groupe de deux enclos, apparemment sans lien avec Montfrault, s'étale dans les parcelles 91, 92, 93 (fig. 4).

Le Marchais Bourbeux.

Au nord encore, à cheval sur l'allée de la Libération, les deux branches d'un parcellaire formant un angle de 100° environ, s'arrêtent face au mur de Chambord. L'essentiel du domaine se situe dans Chambord. Si, de l'autre côté le segment ouest n'a pas de suite évidente, le segment est conduit à un rectangle de plus de vingt hectares dont l'angle sud-est s'appuie au mur face à l'allée de la Grande Brêche. A cette date, l'intérieur de l'enclos n'a pas été prospecté (fig. 4).

Bois Bury.

Un domaine très complexe, structuré de nombreux talus, s'étend de la parcelle 99 (fig. 5), à l'est, jusqu'à la 118, à l'ouest ; et du GR31 au sud jusqu'aux parcelles 97, 107, 117, au nord.

Le GR31[4] constitue le tracé sud. La branche nord-sud qui en est issue, côté est, passe près d'une fosse d'extraction de minerai dont on ne peut dire si elle est antérieure ou postérieure au parcellaire. Dans sa remontée, le talus passe à 50m environ de l'enclos rattaché au bloc central de Monfrault (voir ci-dessus). Les fossés se font face, montrant qu'il s'agit de domaines différents. Au nord de l'allée du Roi de Pologne, cette branche se perd dans la parcelle 106.

Le tracé nord comporte donc une interruption. Il faut aller jusqu'à l'allée du Maréchal de Saxe (à 700 m) pour retrouver talus et fossés. Ceux-ci traversent quatre fois l'allée du Roi de Pologne (avec deux fois un changement de côté du fossé par rapport au talus). A 120 m au sud de cette allée, une fosse d'extraction de minerai recoupe le parcellaire, témoignant d'une métallurgie plus tardive.

[4] Actuelle limite sud de la forêt de Boulogne.

Le haut talus, poursuivant vers le sud, voit brutalement sa hauteur diminuer de moitié, dans la parcelle 123 puis disparaît. On le retrouve quelques mètres avant le GR31.

L'intérieur du domaine est très compartimenté, avec des talus se recoupant et certains parallèles entre eux à quelques 45 m de distance. On peut s'interroger sur la signification de ces tracés rapprochés ou sécants, et des interruptions : remaniements des limites du domaine, nouvelles limites recouvrant des ensembles plus anciens, abandon ou rachat du domaine pendant la construction de parcellaires…

Les parcelles 109 et 110, impénétrables, sont ici « terra incognita », mais il est quasi certain que des talus issus des parcelles 112 à 114 les traversent : départs et arrivées sont visibles.

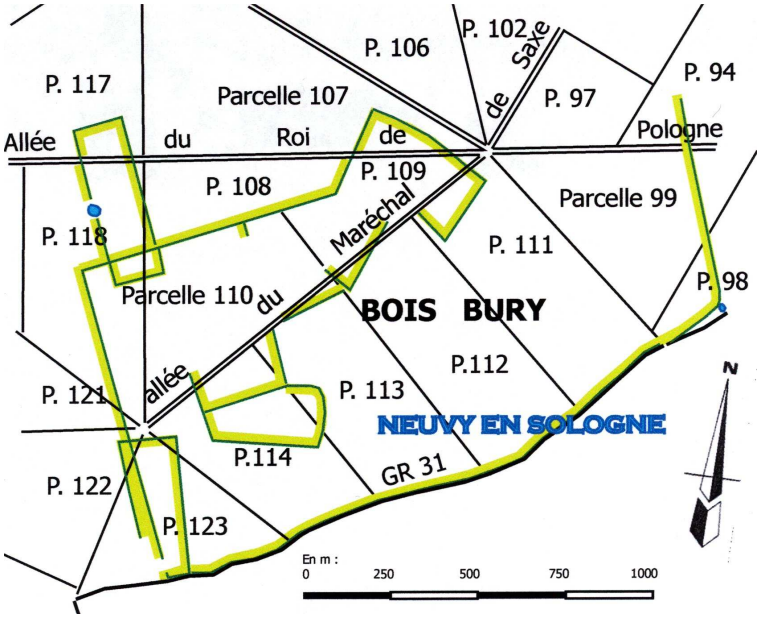

Fig. 5 **:** Bois-Bury.

En parcelle 118, une fosse d'extraction de minerai interrompt le parcellaire.

Remarquer les changements de côté du fossé par rapport au talus, deux fois, lors de la traversée de l'allée du Roi de Pologne.

Les Teillets.

C'est un domaine d'environ 180 hectares, presque tout entier situé à l'ouest de la route de Bracieux-Chambord, presque tout entier au nord de l'allée du Roi de Pologne, semblant se limiter au mur de Chambord, entre le pavillon de Bracieux et la « Porte de Boulogne », de la forme globale d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse serait convexe (fig. 6).

La limite nord semble être le mur de Chambord[5]. Il est cependant assuré qu'il le franchisse en deux endroits en parcelle 127.

Côté est, un enclos rectangulaire déborde dans les parcelles 116, 117 et 119.

Le point le plus sud se situe à la limite des parcelles 144 et 145.

[5] Si le franchissement ne fait pas de doute, il ne signifie pas une continuité évidente côté Chambord. En effet, les terres du pavillon de Bracieux, figurées par le plan Polignac de 1787, ont supporté des cultures et généré une mise à plat des parcellaires anciens. D'autres talus témoignent des limites des parcelles du XVIIIe siècle.

La ligne brisée, puis courbe, qui ferme le domaine à l'ouest, est recoupée par une fosse d'extraction de minerai et recouverte par les scories d'un ferrier. Le dernier trait suit l'allée François 1er jusqu'à l'angle du mur, où l'on peut voir l'ancienne « Porte de Boulogne », aujourd'hui maçonnée. L'intérieur est parcouru de nombreux talus, dessinant des enclos aux formes diverses.

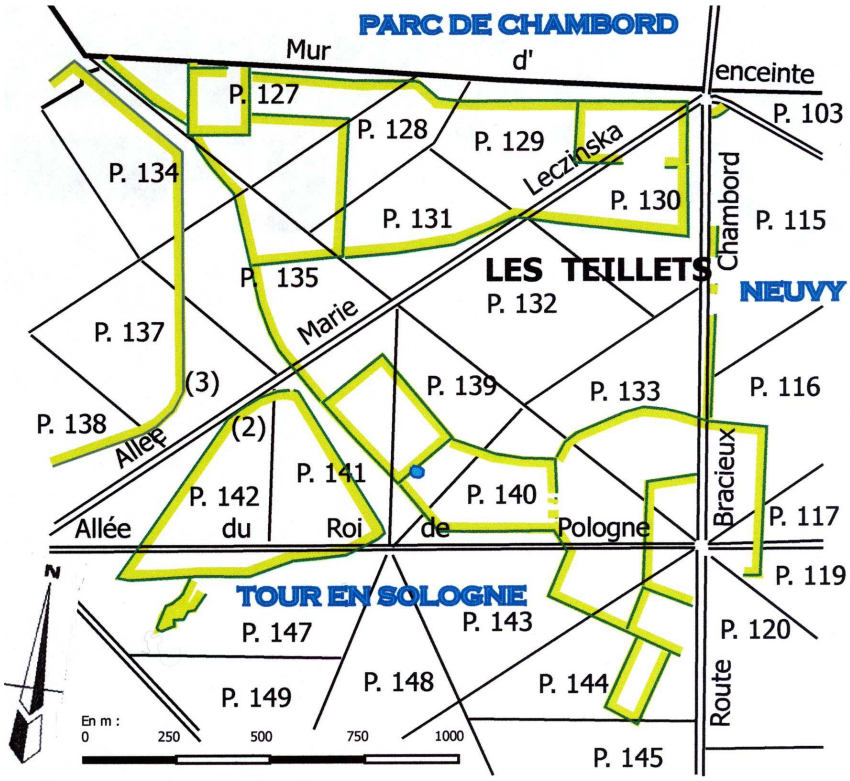

Fig. 6 : Les Teillets (Boulogne et probablement, à l'origine, Chambord).

(2) Cinq Allées.
(3) Limites du Clos de Boulogne.

Cinq allées.

C'est un enclos trapézoïdal, entre le Clos de Boulogne n°1 et les Teillets (fig. 6). Il est prolongé vers le sud par un curieux appendice sinueux n'enfermant que peu d'espace.

Le territoire contient un ferrier et plusieurs fosses d'extraction.

Le Clos de Boulogne.

Il faut considérer historiquement trois tracés.

Le Clos 1.

Une carte[6], datée de la première moitié du XVIIIe siècle nomme ainsi le domaine des moines du prieuré de Boulogne[7] (fig. 7). C'est le premier et le dernier domaine tenu par les moines.

Le point le plus nord se situe au nord de la chaussée d'un étang[8] aujourd'hui à sec. Sur une direction parallèle à celle de l'allée François 1er, le talus tire une droite de 400 m puis oblique vers le sud, s'infléchit vers le sud-est en direction de la limite sud des terres de la ferme de Boulogne et de la parcelle 175.

Le tracé devient alors peu visible, tant ce secteur est encombré de ronces, puis réapparaît clairement en direction du nord-ouest vers le carrefour des Trois Gardes

[6] A.D. Loir-et-Cher ; Plan 665.
[7] L. Magiorani, Le prieuré grandmontain de Boulogne (Tour-en-Sologne, Loir-et-Cher), *Bull. du G.R.A.H.S.*, t. 24, n° 1, janvier – mars 2002 (*La Sologne et son passé*, n° 30), p. 1 - 28.
[8] « Le Grand Etang », sur la même ligne d'écoulement que l'étang de Saumery, en aval.

(intersection des allées de la Duchesse de Châteauroux et de Boulogne qui provoque une courte interruption dans le tracé).

Après un angle droit à droite, il s'oriente vers l'étang de Saumery, dans lequel il se noie, reparaît de l'autre côté de la chaussée, rejoint l'actuelle limite entre la parcelle 171 et les terres de la ferme de Boulogne, gagne l'angle du mur de Chambord, incluant le Grand Etang.

On ne peut noter qu'un seul talus interne à cet ensemble, au sud-ouest, en parcelle 172.

Des fosses d'extraction, quatre ferriers ou leurs empreintes et, bien entendu, les restes du prieuré grandmontain de Boulogne constituent les vestiges repérables.

Le Clos 2.

Il s'appuie au précédent à hauteur du carrefour des Trois Gardes, sinue vers le sud-ouest en direction de la parcelle 215 (fig. 7), et, après une courbe molle, revient vers le nord-est. Il aboutit à l'angle externe d'un ensemble de cinq enclos de formes géométriques, qu'il quitte pour aller vers l'ouest, au sud de l'allée de Boulogne, suivant une direction parallèle à celle-ci.

On le perd à hauteur du carrefour de la Reine.

Le retour vers le Clos 1 m'est longtemps resté une énigme.

La carte ancienne citée ci-dessus montre vers 1725 deux allées rectilignes, traversant Boulogne d'est en ouest. Ce sont :

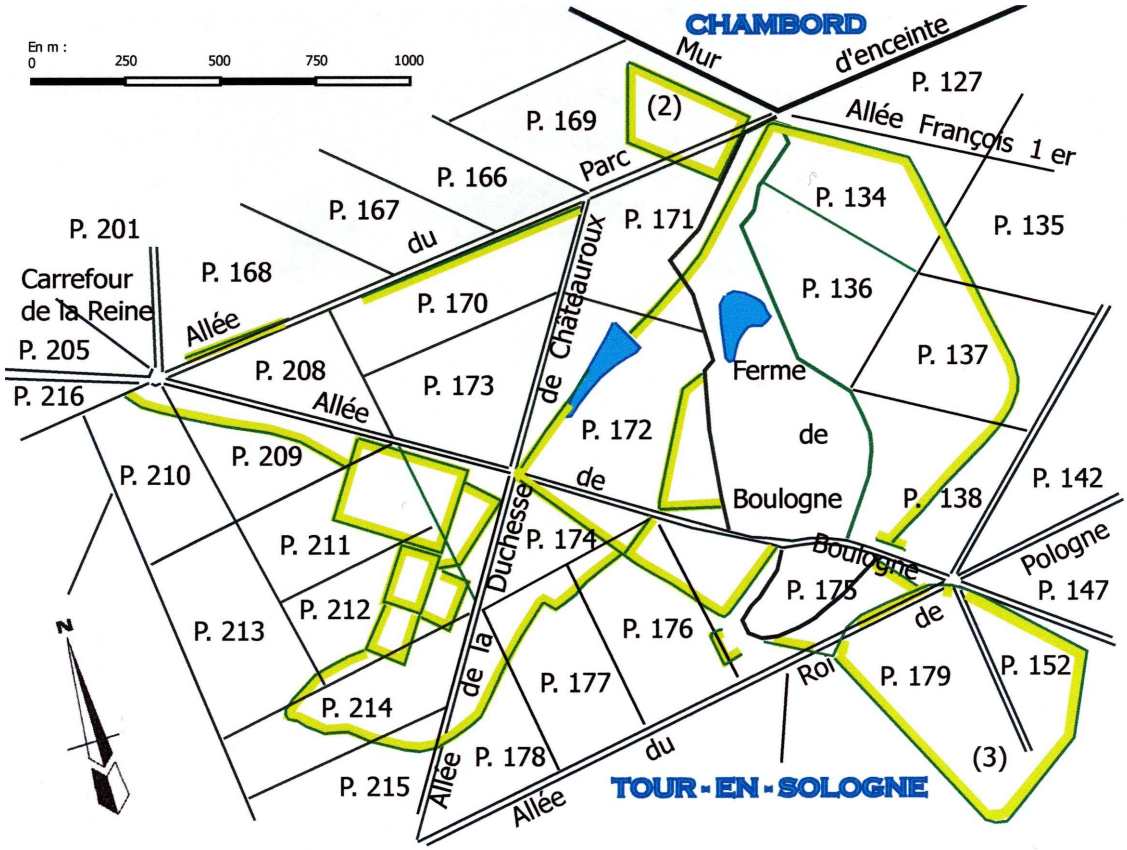

Fig. 7 **:** Les deux Clos du Prieuré de Boulogne élevés entre 1163 et 1202.

(2) Cette parcelle peut ne pas en faire partie.

(3) Cette extension n'est signalée par aucun document (date inconnue).

- l’allée du Roi de Pologne, appelée alors « allée des Bichetières ».

- l’allée du Parc, alors nommée « allée de Benne », prolongée jusqu’au pavillon de Bracieux, et, sur cet axe, vers l’est, l’allée de la Biche.

L’allée du Parc actuelle comporte de chaque côté deux talus doublés chacun d’un fossé. Ceux limitant l’actuelle allée sont ses fossés bordiers actuels. Les autres, extérieurs, témoignent de la largeur plus importante de l’ancienne allée de Benne, et des quelques degrés dont son orientation diffère de celle de l’actuelle allée du Parc.

J’avais d’abord envisagé que l’ancienne allée de Benne avait pu détruire la partie manquante du parcellaire. Il est plus probable que cette allée (ne serait-ce que par économie de main d’œuvre) a été implantée au nord de l’ancien parcellaire le réutilisant comme fossé-talus bordier sur sa rive sud. Le Clos 2 retrouve probablement ainsi sa limite nord. Elle disparaît cependant encore lors de la traversée de l’allée de la Duchesse de Châteauroux.

Un autre enclos trapézoïdal est présent à cet endroit (parcelle 169 ; fig. 7 : 2). Ses bases sont parallèles à la nouvelle orientation du mur de Chambord ; un de ses côtés est parallèle au parcellaire proche du Clos 1. Je ne saurais dire, s’il constitue un domaine séparé du Clos n 2. En faveur de la séparation : la hauteur beaucoup plus importante des talus.

Le Clos 3.

Deux courts talus situés en parcelle 175 rattachent cette extension au Clos 1, l’accroissant vers le sud d’une surface d’environ vingt-cinq hectares. Cette extension n’est pas connue du plan de 1671 et aucune date issue d’archives ne peut lui être attribuée.

Le contenu archéologique est nul pour ce qui concerne la parcelle 152, inconnu pour la parcelle 179 impénétrable.

Beaujeu.

C’est un carré (fig. 8) d’environ 130 mètres de côté, isolé et sans contenu archéologique.

La Chaussée.

Ses talus vont et viennent dans les parcelles 161, 162, 164, 199, 253, 254.

En parcelle 254, la limite s’aligne avec le côté nord d’un chemin de terre qui se dirige vers le bourg de Huisseau-sur-Cosson (fig. 8), vers lequel le domaine est totalement ouvert.

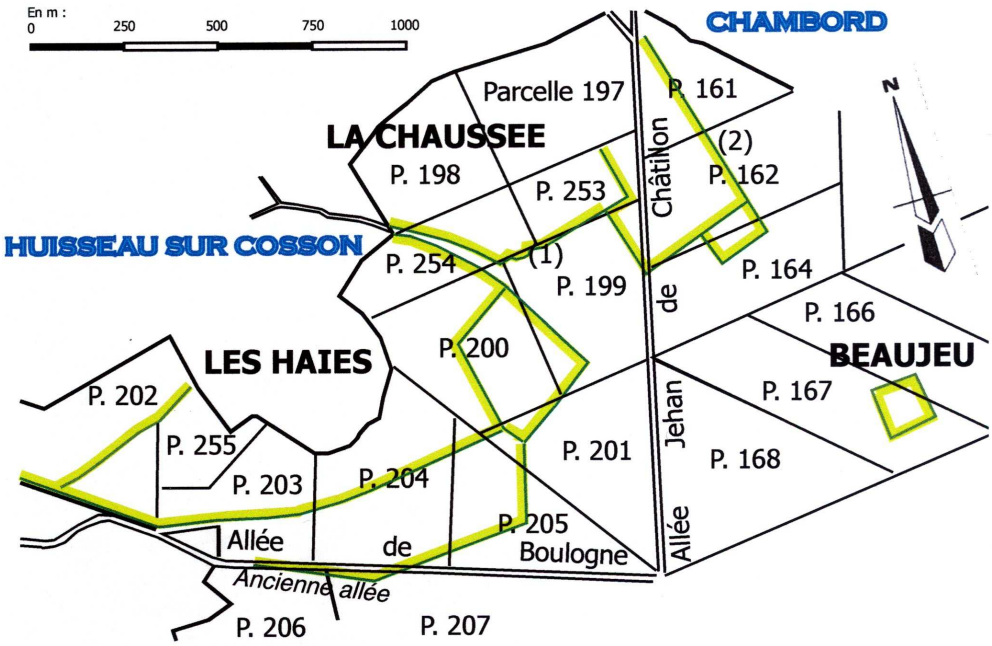

Fig. 8 : Trois domaines : Beaujeu, La Chaussée, Les Haies (Boulogne).

Les limites entre les deux derniers s'alignent sur les deux bords d'un chemin.

En (1) le parcellaire contourne une doline[1] par le nord.

En (2), le parcellaire s'incline vers une doline, témoignant du travail karstique depuis son implantation.

Les Haies.

Miroir du précédent, il apparaît en alignement avec le côté sud du même chemin de terre allant vers Huisseau-sur-Cosson. Il descend jusqu'à l'allée de Boulogne et rejoint le parcellaire limitant aujourd'hui la forêt en parcelle 202. Il est ouvert sur le nord (fig. 8). Un talus interne, orienté globalement 65/245 joint au nord la limite des parcelles 202 et 255 au talus marquant la limite sud de la forêt, en parcelle 202.

Les Placeaux.

Ce domaine se situe dans l'angle sud des routes D177/D923. Ouvert sur Mont-près-Chambord, il suit un tracé à angles vifs évoquant, toute échelle mise à part, un dessin de fortifications à la Vauban (fig. 9). Les parcelles toutes systématiquement visitées n'ont laissé voir aucun vestige.

Meneuil.

Entre les Placeaux et Le Clos de Boulogne n°2, deux enclos ayant un talus commun sont situés dans les parcelles 222 et 224 (fig. 9). Pas de vestiges archéologiques reconnus.

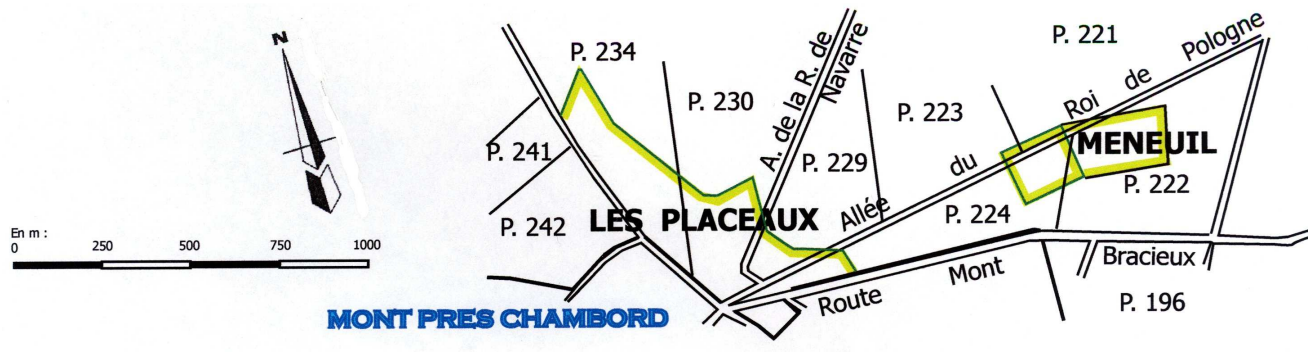

Fig. 9 : Les Placeaux et Meneuil (Boulogne).

La Boulaye.

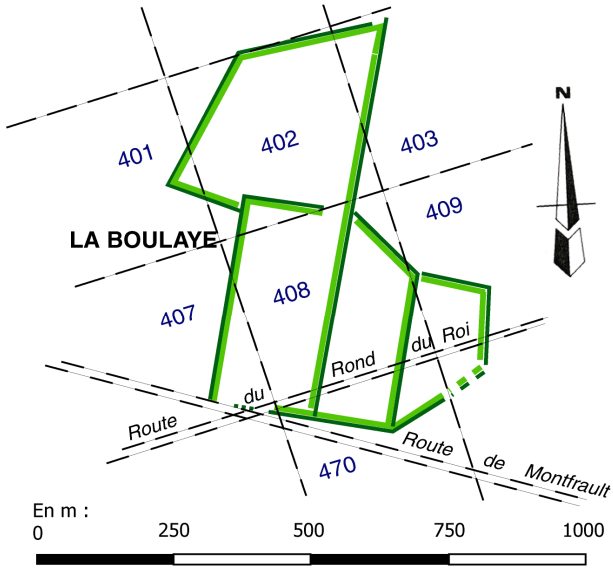

Fig. 10 : La Boulaye (Chambord)

Dans Chambord est, au nord du carrefour de la route du Rond du Roi avec la route de Montfrault, un domaine composé de quatre parcelles. On constate quelques brèves interruptions dans les parcellaires. La surface totale enclose atteint vingt-quatre hectares. L'encombrement végétal ne permet pas de prospections sûres. Le contenu archéologique n'est pas avéré.

La route du Marchais[9] Plat traverse le domaine (limite 403/409) et comme le nom l'indique, les parcelles sont mouillées.

Le nom est un nom par défaut, issu du plan Polignac. Bien que proche, le toponyme ne correspond pas correctement à la zone définie.

La Passée.

Cette structure (fig. 11) s'étend de « la Rive du Bois » (parcelle 156) au nord de la route Bracieux-Mont (parcelle 159) et à l'allée du Prieur (parcelle 157).

Elle se compose au sud d'une courbe extérieure et ouverte vers le nord et d'un patatoïde intérieur à cette courbe.

Les deux extrémités de la courbe externe conduisent au questionnement suivant :

- à l'ouest, le talus commence au sud de l'allée de Benne, à 120 m du carrefour avec l'allée du Prieur. Il se dirige vers la D923 au sud, en parcelle 157, et aucun prolongement

[9] *Marchais* signifie *marais.*

n'est visible vers le nord en parcelle 153[10]. Un labour de la parcelle 153 qui aurait mis à plat un éventuel talus est improbable, la couverture forestière étant âgée d'environ 100 ans. A l'époque de l'abattage de la précédente génération, il était plutôt pratiqué un arrachage systématique des souches, les Eaux et Forêts considérant que leur présence réduisait d'autant les possibilités de reboisement ; le talus et son fossé ont-ils été impliqués dans ce raisonnement, considérés comme surface perdue, et détruits ?

- à l'est, la destruction partielle du talus et le comblement du fossé sont patents. A la pointe sud de la parcelle 159, la futaie de feuillus est remplacée sur les 150 derniers mètres par un perchis s'étendant de 70 m environ vers le nord. Peu avant cette limite de peuplement le talus bordant la route se divise : une branche continue à la longer ; une autre part vers le nord et s'oriente rapidement au 60/240. Ces deux talus connaissent une interruption brutale lors de la traversée de la limite de peuplement. Celui bordant la D923 ne se retrouve jamais ; le second réapparaît quand il traverse à nouveau la limite de peuplement, passant cette fois du perchis à la futaie. Au moment de la régénération de ce secteur, les deux talus ont été volontairement mis à plat, sans labours. Que l'identique se soit passé en parcelle 153, 60 ans auparavant, n'aurait donc rien d'extraordinaire.

Entre ces deux extrémités, le talus-fossé du parcellaire suit la D923, mais il se distingue tout du long du talus-fossé bordant la chaussée. A l'est, il est interrompu par la limite de la forêt.

La structure interne (patatoïde) est par endroits d'une lisibilité difficile. En effet le fossé bordier est fréquemment parasité par des assainissements, et les courants sont tels que, dans les angles notamment, des méandres s'écartent du fossé originel après l'avoir partiellement comblé.

Cette structure est fermée, le talus classiquement intérieur ; la hauteur et la largeur de certaines parties du talus ne laissent planer aucune ambiguïté sur sa réalité.

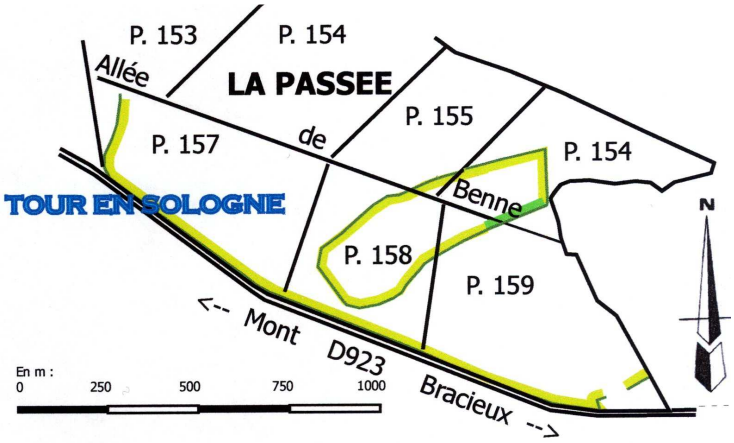

Fig. 11 : La Passée (Boulogne).

Noter l'interruption du parcellaire, en parcelle 153, au niveau de l'allée de Benne.

En pleine zone de métallurgie, ces structures voisinent (pour la courbe ouverte) ou enferment de nombreuses extractions de minerai, des ferriers et des déchets d'une tuilerie[11].

L'Ermitage.

D'une surface d'environ sept hectares, cet enclos présente deux points intéressants (fig. 12).

---

[10] - On peut constater ailleurs d'autres interruptions dans un parcellaire, mais jamais au niveau d'une limite entre des parcelles O.N.F.

[11] Voir : « *La tiellerie de la Rosaye* », sur ce site.

Premièrement, celui d'être lié aux restes d'une motte castrale. Cette situation n'est pas systématique : elle n'est apparemment pas celle de la motte du Bois Margot (est de Boulogne). Deuxièmement, celui d'être interrompu sur son flanc ouest par une fosse d'extraction de minerai.

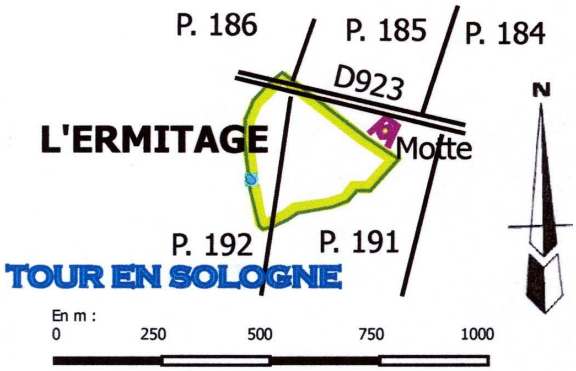

Fig. 12 : La motte de l'Ermitage (Boulogne).

J'ai découvert le parcellaire par le point où il traverse la limite des parcelles 191 et 192. Il est bien lisible à cet endroit. Je l'ai suivi dans sa remontée au nord-ouest, dans sa brève incursion de l'autre côté de la D923. Il est moins évident quand il redémarre en parcelle 191 mais conduit tout droit à l'angle des défenses sud de la Motte de l'Ermitage qu'il prolonge vers l'est. Après un angle vif, il ramène par une ligne un peu contournée au point de départ.

Domaine associé à la Motte médiévale de l'Ermitage, donc, celle-ci tenant extérieurement au côté nord. Il englobe deux ferriers et une fosse d'extraction recoupe le parcellaire.

.

La Motte des Comtes Thibault.

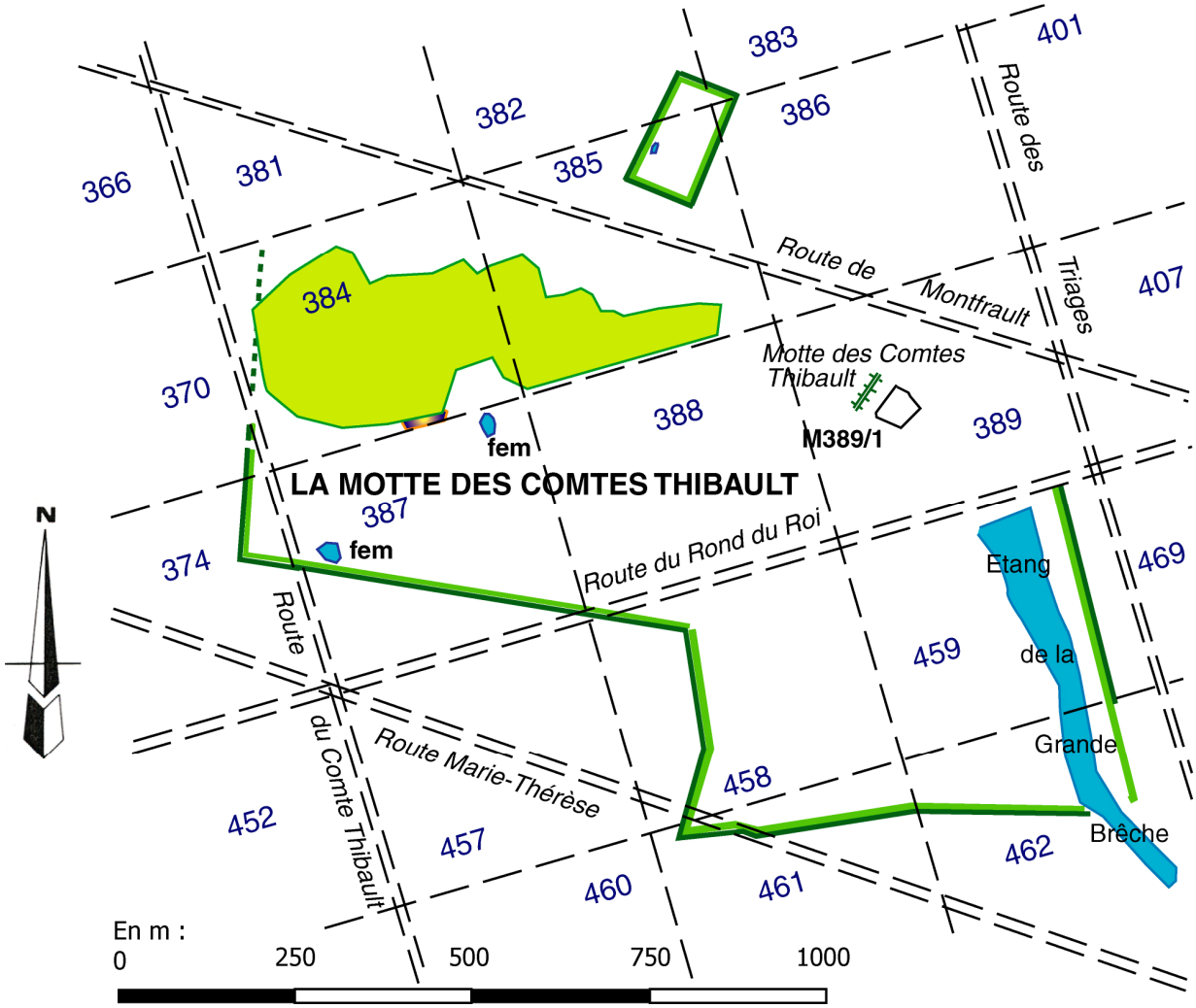

Fig. 13 : La Motte des Comtes Thibault (Chambord).

Changement d'ampleur.

La motte des Comtes se situe en parcelle 389. Le domaine qui lui est associé est en partie défini. Il s'étend depuis la route Marie-Thérèse jusqu'à, au moins, la route de Montfrault, et de la route du Comte Thibault jusqu'à la route des Triages. Partiellement défini, parce que, dès la parcelle 389, on entre dans la zone des labours en planches, que l'installation de la prairie 384/385 a généré une mise à plat des reliefs. La limite nord fut recherchée dans la zone de la route de Montfrault, au nord de celle-ci et au sud, sans résultat. Le petit rectangle de la parcelle 385 peut, ou non, en faire partie.

Les environs immédiats de la motte n'offrent pas d'indices permettant de penser que le parcellaire s'appuie aux défenses de la butte, comme c'est le cas, dans Boulogne, pour la motte de l'Ermitage.

Les restes archéologiques, outre la motte elle-même, se composent de quelques fosses d'extraction de minerai de fer.

La Motte.

De la parcelle 251 (de Boulogne) à l'ouest, à la parcelle 231 à l'est, de la parcelle 235 au nord à la parcelle 249 au sud, se dessine un domaine qui enclôt plus de 210 hectares du territoire forestier de cette zone. S'il ne s'approche pas complètement de l'extrémité ouest de la forêt, il en sort au sud ouest : on peut envisager que les deux branches du parcellaire concernées devaient se rejoindre vers « Bois Carré ». La limite sud traverse « Le Parc » pour rejoindre, bien alignée avec elle, la limite sud-est entre « les Enclôtures » et la forêt. Une partie des « Enclôtures » était probablement intégrée au domaine, car la branche de la parcelle 231 s'arrête brutalement au bord de la plaine.

On peut même se demander si ce domaine et celui des Haies ne faisaient pas qu'un. Seule une prospection aérienne découvrant les traces d'anciens fossés à travers les Enclôtures pourrait éclairer cette hypothèse.

Au nord, près du stade de Huisseau, la question se pose de savoir si, en parcelle 235, le parcellaire limitant la forêt fait bien partie du parcellaire du domaine. La réponse serait « oui » à l'est ; elle serait « non » à l'ouest.

Aucune « motte » ne se laisse voir dans le paysage. Cependant le lieu-dit « La Motte » (peut-être même celui voisin de « Le Parc »), intégré aux limites du domaine, laisse supposer un territoire noble avec une enceinte bâtie. Il existe bien, en parcelle 250, un ovale qui domine de très peu les terrains voisins. On peut remarquer qu'à cet endroit le parcellaire oscille, comme si deux branches de celui-ci, lors de la construction, avançaient simultanément l'une vers l'autre, convergeant maladroitement vers le point d'altitude 88, et se joignant en formant un angle marqué. Serait-ce l'emplacement de la Motte ?

Autre remarque : en ce point (de jonction ?), si les talus s'affrontent, les fossés sont alternes. Enfin, toute la limite qui va de ce point vers « Les Joquières », où elle sort de la forêt, laisse envisager, par la position relative du talus au fossé, qu'une autre parcelle du domaine aurait enfermé, avec un morceau de la plaine, l'actuelle parcelle 252 et le sud de la 251.

Hélas, ces parcelles sont dans une régénération extrêmement vivace. La cartographie des tracés présentés ici à travers les parcelles 247, 250 et 251 relève déjà de l'exploit physique. Il est totalement impossible actuellement de chercher un talus dans la 252.

Le plan de la forêt, dressé par De Saint Venant en 1879, fait état d'un lieu-dit « Lamothe-Boulogne », aujourd'hui « Château de la Motte » (carte I.G.N. 2021E), commune de Huisseau-sur-Cosson, hors la forêt et proche du Cosson. Florance[12] en dit ceci :

« Sur la rive gauche du Cosson, […], se trouve un petit castel du XVIe siècle, bâti dans une propriété appelée la Motte. Une grande allée de la forêt de Boulogne, venant de Bracieux, qui débouche en face et à peu de distance de la propriété, porte le nom d'allée de la Motte ».

Deux allées peuvent être considérées comme venant de Bracieux :

- l'allée de Boulogne, qui se poursuit en D72, après sa sortie de la forêt,

- l'allée de Benne, qui borde le canton forestier dit « la Motte », et s'approche de la propriété citée ci-dessus.

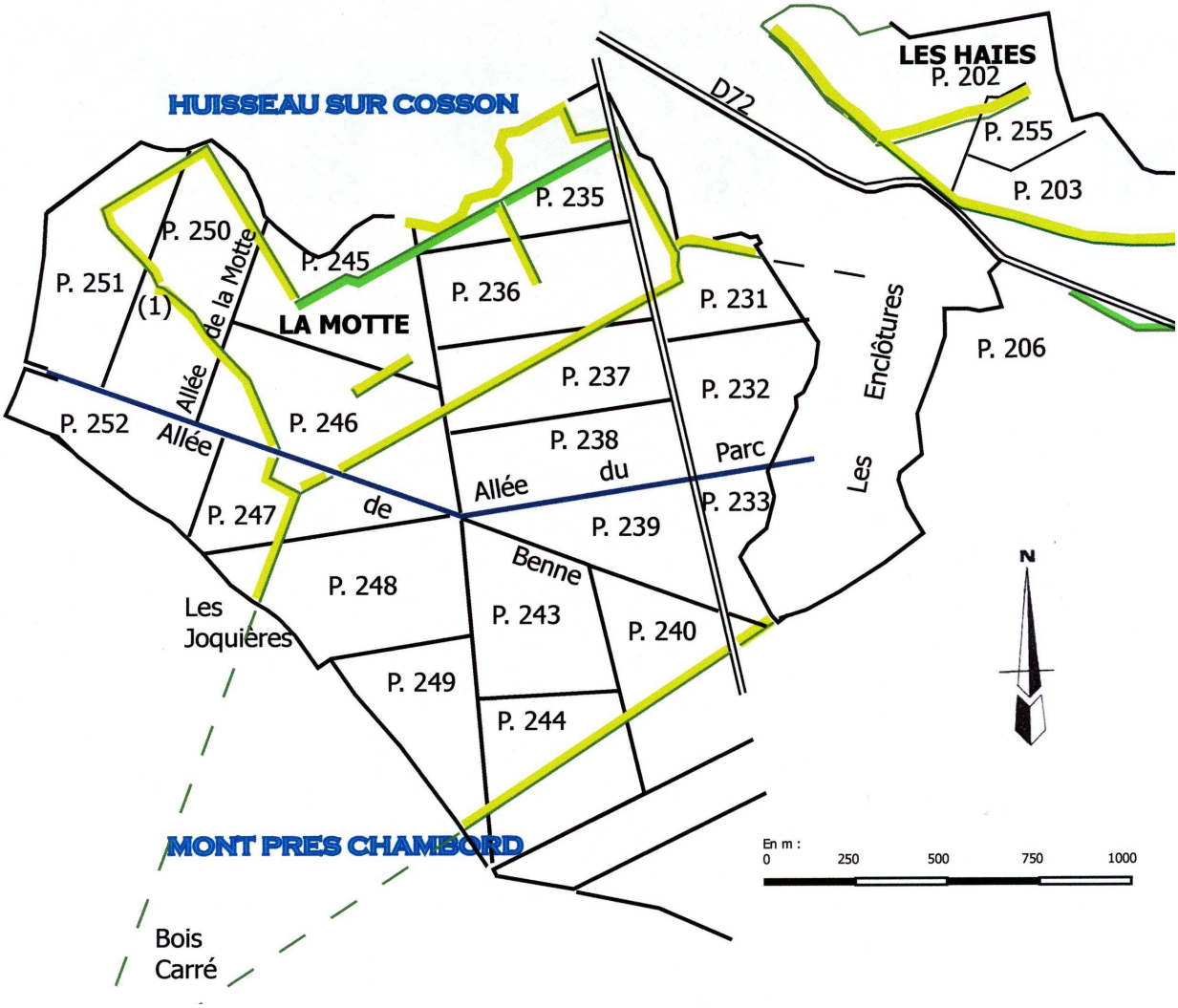

Fig. 14 : Le domaine de La Motte.

(1) Une légère élévation est en place, en parcelle 250, là où le fossé change de côté par rapport au talus.

[12] - E.-C. Florance, Mottes gauloises, *Bull. de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie de Loir-et-Cher*, n° 20, 1928, p. 291-293.

Une allée de la Motte existe aujourd'hui entre les parcelles 245-246 à l'ouest et 250 à l'est, mais elle ne vient pas de Bracieux et ne conduit pas vers « Lamothe-Boulogne ». Une hypothèse possible aurait été que l'allée de Benne se soit appelée antérieurement « allée de la Motte ». Hypothèse levée par une visite aux bureaux de l'O.N.F. à Blois qui possède un exemplaire du plan de De Saint Venant. L'allée de Benne d'aujourd'hui a déjà ce nom en 1879 (avant les écrits de Florance)..

Mais laissons Florance poursuivre :

« Pendant longtemps, j'ai cherché pour quel motif la propriété portait ce nom, et, ni dans la forêt ni dans le petit parc je n'avais trouvé rien pouvant justifier ce nom. […], un paysan voisin me dit qu'en fait de butte, de fossés ou de ruines, il ne connaissait dans la propriété de la Motte qu'une petite île du Cosson qu'on appelait la masure, qui contenait des ruines devant être celles d'un ancien moulin. J'étais fixé, j'avais trouvé. » Suivent de vagues considérations littéraires, dont aucune n'apporte un élément de preuve sur l'existence d'une motte[13]. Ce qui n'empêche pas Florance de conclure :

« Pour moi, c'est l'emplacement de la Motte ; c'est cette île qui autrefois a donné son nom à la propriété ».

Soit. Je ne connais pas l'endroit. D'autres parcellaires maintenant disparus reliaient-ils ce territoire de Boulogne (canton de la Motte) à la propriété dont il est question ? Il est peu probable que l'on quitte un jour le domaine de l'hypothèse.

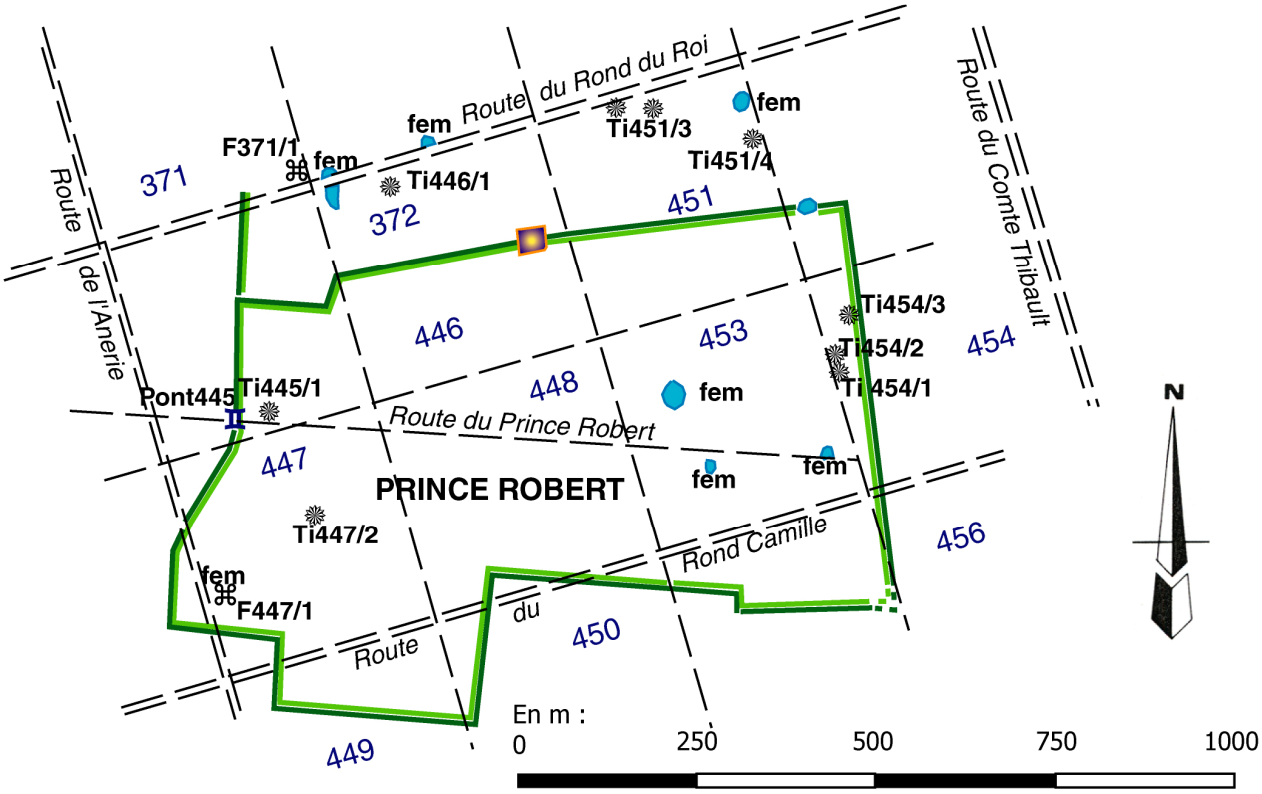

Fig. 15 : Prince Robert (Chambord).

Ne pas conclure qu'il s'agit du « domaine du Prince Robert ». Le nom est de convenance. Il aurait aussi bien pu être « Les Charbonniers ».

[13] …et encore moins d'« une motte gauloise »

Prince Robert.

Le domaine s'étend sur une surface de quarante cinq hectares environ, en plein secteur de métallurgie. Il enforme cinq fosses d'extraction de minerai et un ferrier, 6 tertres indéterminés, un habitat constitué d'un pierrier important qu'il recoupe en parcelle 372.

Une des fosses recoupe le parcellaire près de l'angle nord-est, ce qui tend à conférer à au moins une part des activités métallurgiques une connotation médiévale. D'autres fosses et un ferrier encore substantiel se situent à proximité de la route du Rond du Roi.

Ce domaine s'encadre pratiquement entre les routes de l'Anerie, du Comte Thibault, du Rond du Roi et du Rond Camille.

La route du Prince Robert, avec un pont remarquable, le traverse.

Datations.

Tous les talus n'ont pas le même aspect. Certains sont élevés, doublés d'un fossé profond, dans un état de grande fraîcheur. Cette apparence peut s'expliquer de diverses manières :

- certains ont été entretenus parce que repris en assainissement,
- d'autres l'ont été parce que le domaine a perduré : ainsi le Clos de Boulogne 1,
- théoriquement, certains pourraient être moins anciens que d'autres,
- le matériau de construction est moins fluide qu'à d'autres endroits.

La thèse de Jean Martin-Demézil.[14]

Le chapitre II, particulièrement, intitulé « La reconstitution du domaine forestier de Boulogne au XIIIe siècle », apporte nombre de précisons.

« C'est en 1163 que fut fondé le prieuré de Boulogne[15] *;…ils* [les religieux] *l'entourèrent d'un fossé. Mais nos moines se trouvèrent à l'étroit et occupèrent une portion de la forêt plus étendue que la première, dont Louis 1er… leur accorda le bénéfice en 1202… Les frères n'avaient pas attendu l'autorisation du comte pour enclore de fossés leur nouvelle acquisition…*

A la même date d'avril 1233 [16]*, Gauthier d'Avesnes donne à la maison de l'Aumône de Blois une rente de huit muids de froment… en échange du château de Montfrault, et ses appartenances, terres, vignes, etc. ».*

Le texte mentionne[17] aussi une *« composition en date du 9 novembre 1255, entre le prieuré et le comte de Blois, au sujet des étangs de Chambord et de Montfrault… L'étang de Montfrault peut être l'étang du Parc, l'étang des Fontaines ou l'étang de Montpercher… Tous trois sont mentionnés dès le XIVe siècle (état des revenus et charges du Comté de Blois…). Les deux premiers étaient plutôt des mares que des étangs. Quant à l'étang de Montpercher… ses proportions beaucoup plus importantes m'inclinent à penser que c'est de lui qu'il s'agit ici ».*

Avec les précautions d'usage, on peut donc admettre que l'étang de Montpercher existait en 1255, et probablement avant puisqu'il serait en question à cette date.

---

[14] Les forêts du Comté de Blois , *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Che* , 34e vol. ; 1963.
[15] *Ibid.*, p. 162.
[16] *Ibid.*, p. 166.
[17] *Ibid.*, p. 164, note 4.

La partie du parcellaire de Montfrault qui le contourne serait donc postérieure à 1255 ou contemporaine.

Ce qui suit est encore plus probant. Si l'on conduit le raisonnement à partir de l'acquisition par le comte de Blois du domaine de Montfrault en 1233, on obtient des dates sensiblement équivalentes. En 1233, les deux territoires du prieuré sont clos depuis plus de trente ans et Montfrault l'est aussi. Si ce n'était pas le cas, il apparaîtrait comme une aberration que le comte, intégrant ce domaine dans son bien ,« *in foresta vero mea que Bolonia dicitur*[18] », ait pour première volonté de faire édifier des parcellaires sur des limites qui n'ont plus lieu d'être. Ce qui situe avec certitude la fondation de Montpercher à une date antérieure à 1233.

On peut rapprocher ces constatations de ce que dit J. M-D. par ailleurs[19] : « *…les grands défrichements commencent en Blésois, à ma connaissance, au second tiers du onzième siècle pour se terminer dans la seconde moitié du treizième…* », définissant une fourchette allant de 1033 à 1300.

Quinze actes de remembrement sont passés en revue par l'auteur. Ils appartiennent tous au XIIIe siècle. Si tous les domaines cartographiés ne sont pas concernés, on peut penser qu'au delà des deux Clos de Boulogne et de celui (ou ceux) de Montfrault, un certain nombre le sont. Ce qui daterait l'édification de la plupart des parcellaires vers le XIIe siècle, voire le début du XIIIe, au plus tard peu avant la reprise de ces territoires par les comtes de Blois[20].

Une question se pose, d'évidence : « N'y a-t-il pas eu des aliénations plus tardives ?» Jean Martin-Demézil, remontant le temps avant de développer le chapitre dont il vient d'être question, donne d'autres informations.

Citant A. Dupré[21] : *« Depuis trois siècles, elles* (les forêts de Blois, Russy, Boulogne) *ont à peu près conservé les mêmes limites »*.

Cependant, J. Martin-Demézil. dit auparavant[22] : *« Le plan de la forêt de Boulogne conservé à la section des cartes et plans de la Bibliothèque Nationale (Ge DD 2987, n° 1232) nous montre la rive de cette forêt près de Mont antérieurement à l'aliénation de 1774* [23] *: une sorte de péninsule, fermant l'anse qui se creuse depuis Les Picardières, s'avançait au nord et à l'est du village, terminée par un cap aigu à trois cents mètres du lieu-dit La Croix la Dame, laissant entre les deux forêts un étroit chenal de six cents mètres. Au sud d'Huisseau, la plaine étroite et profonde qui pénètre en forêt sur un quart de lieue n'existait pas ; entre le chemin d'Huisseau à l'étang de Boulogne et le mur du parc de Chambord, la forêt a perdu une parcelle triangulaire assez peu importante. Elle a gagné par contre les trois quarts environ de l'aire qui appartenait au prieuré, dont le reste constitue le domaine actuel de la ferme de Boulogne »*.

---

[18] Bernier, Histoire de Blois, 1682 ; pr., p. XVI ; 1215 ; rapporté par J. Martin-Demézil. *ibid.*, p. 162, note 1.

[19] *Ibid.*, p. 159.

[20] Encore faut-il exclure de ces remembrements les deux Clos de Boulogne. J'ignore à quelle date le second fut réintégré dans le domaine comtal ou royal (avant 1671, voir infra). Le premier resta sous la tutelle des moines jusqu'à la suppression de l'ordre de Grandmont en 1772.

[21] *Ibid.*, p. 142.

[22] *Ibid.*, p. 139.

[23] Copie de la note de J. M-D : « *Cf. aux Arch. nat.* Le Plan d'une partie de la forêt de Boulogne, *22 juin 1773 (E 1491) auquel devait être joint le* Plan du village de Monts *exécuté à la même date (Q I466) et aux Arch. de Loir-et-Cher les numéros 155 et 156. Ce quartier de la forêt fut vendu en deux portions, aliénées respectivement en 1774 et 1780 (Arch. de Loir-et-Cher, ibid.) ; il était dit* le Placeau de Monts ».

Il poursuit[24] : *« Il faut remonter aux années 1575-1576 pour constater une régression des trois forêts de la châtellenie de Blois, la dernière en somme, puisqu'ensuite le massif s'est conservé intact. Un registre[25] nous a conservé le détail de ces* ventes de terres vaines et vagues *sises alentour des forêts dans une zone que les bêtes des riverains ou les déprédations des usagers avaient réduite à l'état de lande….*

Il nous reste a traiter de la forêt de Boulogne[26].

Les aliénations les plus importantes de cette forêt au XVIe siècle – 200 arpents environ – furent faites sur la rive orientale, au nord du Bois-Margot[27]… ces ventes qui semblent s'étendre sur tout le rain[28], des Mefflets jusqu'à la pointe extrême de la forêt, n'affectèrent pas celle-ci en profondeur, puisqu'elles laissaient en plaine Les Mefflets et La Chevrolère, aujourd'hui à quatre cents mètres du rain.

Trente arpents furent vendus à la même date en six monstrées[29] contiguës au lieu appelé les Fontenettes, aultrement le Champ Blanchet, près de la rue de Mesneul : *Chamblanchet en plaine et son doublet Les Champs Blanchets en forêt, en indiquent l'emplacement, à l'est de Mont, où trois arpents furent également aliénés à Bois-Carré.*

Enfin cinquante arpents se trouvèrent répartis en six monstrées le long du rain entre La Touche (ferme à l'est d'Huisseau) et les murs de Chambord.

De la visite de 1458, il y a, quant à la topographie, bien peu d'éléments à tirer… Le texte est remarquablement silencieux, sauf en ce qui concerne la rive orientale : entre le dit chemin qui maine de Thory a Neuvy et le bout de la forêt devers la Ferté, Duizon, Crouy, l'ostel des Lobereaux à venir jusques a la Peleure et au Bois au Prebstre et aux Hautes Brueres, *et plus loin* sus Crouy, la Ferté, Dhuizon, Toury, Veillaye, Mefflay, tant que lad. Forest s'estant en longueur et largeur et a aller tout le rein d'icelle…

Tous ces noms indiquent une régression de la forêt vers l'est beaucoup plus considérable … Non qu'il faille voir dans les noms précités une indication du rain : nous savons par exemple en ce qui concerne Thoury, que les bois qui entouraient ce village au XIIIe siècle ne faisaient déjà plus partie de la forêt[30] ; en 1105, il est parlé de divers bois avoisinant La Ferté et appartenant à Sanche, seigneur de ce lieu ; il n'y est nullement fait allusion à Boulogne… Enfin le registre se termine en constatant que la partie qui nous intéresse est fort foulée des bois copez et emblez[31] *par les* estagiers[32] du rein

Il est donc à peu près certain que la forêt s'avançait dans la direction de Crouy et de La Ferté, sur une distance qu'il est impossible de préciser, mais au moins jusqu'aux Gâts (1500 m de la corne nord-est de la forêt actuelle), dont le nom est caractéristique. Ce nom, celui des Hautes-Bruyères, prouvent que c'était là un canton mal boisé ; les usagers des villages d'alentour n'y laissèrent bientôt qu'une lande sans valeur.

---

[24] *Ibid.*, p. 142.
[25] Arch. nat., P. 1477.
[26] *Ibid.*, p. 152 et suivantes.
[27] Il s'agit, très probablement des cantons du Grand Fossé, des Quarteries, de La Varenne, du Plémont, aujourd'hui propriétés des membres de la famille De Larminat.
[28] Lisière d'un bois. M. Lachiver, *Dictionnaire du Monde Rural* ; Fayard 1997.
[29] Portion de bois. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe siècle* ; VIEWEG éd. ; Paris 1888.
… dix « monstrées » totalisant un peu plus de soixante-dix arpents… ; J. Martin-Demézil., *op. Cit.*, p. 150.
[30] *K 1207, n° 10 (1233) et 15 (1234) ; « tot le bois que gie avois assis joste le bois du devant dit comte que l'en apele Boloigne… en la paroisse de Toyri » ;* Bibl. nat., n. acq. Fr. 9822, fol. 115 (1259).
[31] Coupés et volés.
[32] Personne qui a domicile en un lieu ; F. Godefroy, *op. cit.*

Nous trouvons encore dans les chartes quelques renseignements antérieurs au XVe siècle en ce qui concerne la forêt de Boulogne.

…charte de 1279… Le rain de la forêt entre Mont et Neuvy n'atteint le Beuvron qu'aux environs de Neuvy[33] *; la limite orientale reste imprécise ; on mentionne La Hardonnière. Il ne semble pas que les limites du XIIIe siècle soient très différentes de celles du XVe.*

Dans cette région, le problème qui se pose est la date de la plaine qui sépare les deux forêts, du moins dans la partie la plus resserrée du détroit, au nord de Mont : or, la plaine de Bennes est mentionnée dès la fin du XIIe siècle… »

Les territoires nommés dans cette partie du texte, évoquant les aliénations postérieures au XIIIe siècle, n'ont jamais été réintégrés dans la forêt actuelle. Ils ne sauraient donc se rapporter à aucun des parcellaires qui y sont visibles encore aujourd'hui. On peut donc affirmer sans grand risque que ces derniers datent de la même époque que ceux des Clos de Boulogne ou de Montfrault, et que l'état de fraîcheur[34] de certains est sans relation avec une ancienneté moindre.

Parcellaires et chemins.

Peu d'anciens chemins se laissent encore voir sur le terrain. Il semble cependant que leur tracé ait été influencé par celui des parcellaires. Plusieurs remarques laissent croire que, sauf desserte volontaire impliquant la pénétration d'un domaine, ils se tenaient à l'extérieur. C'est particulièrement évident lorsque des domaines laissent peu d'espaces entre leurs limites. Ainsi :

- entre Les Haies et La Chaussée, l'espace se réduit progressivement en allant vers le nord jusqu'à ce que les deux parcellaires deviennent les deux côtés du même chemin s'ouvrant sur la plaine en direction d'Huisseau-sur-Cosson (fig. 8).

- entre Les Teillets et le Clos de Boulogne 1, en parcelle 134, existe un couloir de 60 mètres de large sur 400 mètres de long qui va jusqu'à l'angle du mur de Chambord où se situe la Porte de Boulogne. Un chemin, disparu mais attesté par le plan du Clos en 1671, emprunte ce passage au plus près du parcellaire du Clos. C'est un prototype de l'allée François 1er qui, elle, est beaucoup plus proche du parcellaire des Teillets que de la limite du territoire des moines (fig. 6).

D'autres exemples attestent un contournement même si l'espace ne manque pas :

- le long de la limite sud des Haies, à cheval sur les parcelles 206 et 207, une ancienne allée suit extérieurement le parcellaire. Celui-ci lui sert de fossé bordier sur son côté nord. On perçoit encore le bombement de l'allée, et, sur son côté sud, une dépression vestige de l'autre fossé bordier. Il s'agit sans doute du tracé fossile de l'ancienne allée de Boulogne (fig. 8).

- en l'absence de toute autre hypothèse plausible, on ne peut que considérer que le fossé bordier de l'ancienne allée de Benne, côté sud (approximativement l'actuelle allée du Parc), est le parcellaire fermant le Clos de Boulogne 2 sur son côté nord (fig. 7).

- dans les parcelles 88 et 89 (fig.4), un autre ancien chemin est encore visible : bombement et fossés bordiers. S'il se perd au nord dans la parcelle 84, au sud dans la parcelle 89, son orientation est compatible avec l'évitement de la partie centrale du domaine de Montfrault, de la parcelle la plus ouest de son bloc sud, et de l'angle d'un parcellaire inachevé

---

[33] Aujourd'hui : à 650 m à Neuvy, parcelle 76 ; et près de Bracieux, à 300 m du bras nord du Beuvron, parcelle 159.

[34] Peut-être ont-ils simplement été construits d'une façon plus massive.

ou partiellement effacé : (4) de la fig. 4. Compatible aussi avec la direction de Neuvy vers lequel il devait se diriger.

Dans tous les cas, qu'une allée suive un parcellaire par son extérieur est une solution économique. Cela évite le creusement d'un fossé bordier.

Dernier constat : Il semble bien que certains talus de parcellaires aient servi de chemin ; en témoigne la branche la plus à l'ouest, orientée nord-sud, de la partie chambourdine du parcellaire de Montfrault ; en effet, deux chemins s'y appuient du côté intérieur du domaine. On ne peut affirmer qu'il ne s'agit pas d'un réemploi postérieur.

Enclos et vestiges archéologiques.

J'ai été d'une discrétion de violette en ce qui concerne les vestiges archéologiques, ne voulant pas, par des déclarations inconsidérées, déclencher une invasion de chercheurs de trésors sur le massif de Boulogne.

Il est évident qu'il y en a (des vestiges[35], probablement pas des trésors).

Si, statistiquement, sur les sept mille hectares prospectés, les vestiges archéologiques, sans comptabiliser les domaines, sont de l'ordre de un pour dix hectares, leur répartition n'est évidemment pas régulière. On peut parcourir deux cents hectares pour ne rien trouver.

La question se pose cependant de leur présence à l'intérieur des enclos, avec pour objectif d'avoir quelques idées sur le mode d'investissement des surfaces.

Si l'on admet que les labours peuvent faire disparaître notamment quelques tertres, il faut considérer que la plupart des domaines de Boulogne ont été peu touchés par l'agriculture. Seuls, le Grand Fossé, Montfrault Sud, le Clos de Boulogne n° 2 dans ses parcelles géométriques, et La Motte ont vraiment connu cette pratique. Les Teillets et les Haies pourraient aussi avoir subi quelques labours.

Conclusion.

Cette étude pouvait au départ apparaître comme peu intéressante. Elle donne cependant une matérialité à (et va au-delà de) ce qu'affirmait Jean Martin-Demézil dans sa thèse. Le territoire de *Bolonia* était aux XIIe et XIIIe siècles considérablement aliéné. Nul doute que l'importance de cette aliénation n'ait été une puissante motivation, pour les comtes de Blois, dans la réintégration de cette superbe forêt au sein de leur domaine propre.

[35] Voir le « *bilan générique* », sur ce site.